

Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 11 juillet 2019

Mairie de Saint Arnoult
Mr le Maire Jean-Claude HUSSON
Place du Jeu de Paume
78730 Saint en Yvelines



Objet : Fake news

Monsieur le Maire,

Vous avez reportez dans l'Eclair 137 de Juillet-Août 2019 :

« Tiens, les élections approchent, et avec elles, les tracts approximatifs qui tordent la réalité. Mais les spécialistes des fake news locales ont été depuis longtemps repérés par les Arnolphiens. »

Fake news est défini sur Wikipedia comme suit : *« Les fake news, ou infox, informations fallacieuses ou fausses nouvelles constituent une information mensongère délivrée dans le but de manipuler ou tromper un auditoire »*

Votre affirmation laisse ainsi penser aux arnolphiennes et arnolphiens qu'elles et ils ont été à destination d'informations de ce type de la part de personnes que vous avez clairement identifiées.

Vous conviendrez que sans exemple concret, cette affirmation peut être dans l'esprit de vos administré(e)s estimé comme un fantasme paranoïaque infondé incompatible avec les responsabilités d'élu, encore moins d'un maire. Aurore Bergé a de son côté communiqué clairement sur, non point des interprétations de ses propos ou actions mais des informations mensongères destinées à lui nuire et portées à la connaissance de la population, qu'elle a clairement rejeté.

Merci par avance de bien vouloir nous informer de faits concrets qualifiés ainsi par vos soins de fake news et des personnes qui en ont été à leur origine.

Concernant « l'approximation » dont vous qualifiez certains « tracts », permettez-nous de vous suggérer que pour certains d'entre eux, si approximation il y a, cette dernière tiens probablement de la stratégie de votre équipe à ne pas communiquer clairement et complètement sur bon nombre des dossiers et projets communaux (ex : statistiques de la verbalisation que vous refusez de nous communiquer depuis des mois, ce n'est qu'un exemple). Merci par avance de la réponse que vous donnerez rapidement à cette demande citoyenne.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers

Saint-Arnoult-en-Yvelines, le vendredi 9 août 2019

À

Monsieur Antoine PUJOL
36 rue Basse
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

V/Réf : Votre courrier du 11 juillet 2019

N/Réf : JCH/AD/2019000630

Dossier suivi par : Ana **DANTONNET**

Service : **Cabinet du Maire**

✉ : ana.dantonnet@say78.fr

☎ : 01.30.88.28.85

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier daté du 11 juillet 2019, concernant votre interprétation de la tribune d'expression du groupe « Ensemble pour Saint Arnoult » parue dans le magazine municipal « L'Éclair » de juillet-août 2019.

Je vous rappelle que ces tribunes sont des tribunes d'expression libre et l'interprétation que vous en faites n'engage que vous, je n'ai pas lieu de la commenter.

Tels sont les éléments d'informations que je suis en mesure de vous communiquer.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Claude HUSSON

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mr le Directeur de la Publication de l'Eclair
Jean-Claude HUSSON
Place du jeu de Paumes
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 21 octobre 2019

Objet : Demande d'explication sur la publication dans L'Eclair de propagation de « Fake News ».

Monsieur le Directeur de la publication du mensuel « L'Eclair »,

En tant que Directeur de la Publication du journal L'Eclair, vous êtes en conséquence responsable légal, nous ajoutons également responsable de l'éthique, de la neutralité et de l'honnêteté des écrits reportés en son sein.

Il est reporté dans le numéro de L'Eclair 137 de Juillet-Août, en page 17 « Tribunes Politiques » pour le groupe de la majorité municipale « Ensemble Pour Saint Arnoult » :

« Tiens les élections approchent, et avec elles, les tracts approximatifs qui tordent la réalité. Mais les spécialistes des fake news locales ont été depuis longtemps repérés par les Arnolphiens ».

Même si aucun nom de personne ou de groupe n'est cité, les lecteurs comprennent que les personnes ou groupes accusés de propagation de Fake News sont les personnes et groupes concurrents ou critiques vis-à-vis de la majorité municipale. Nous faisons partie de ces groupes. Ces écrits sont estimés diffamatoires et constituent une défaillance dans le contrôle du contenu publié.

Habitué à nous adresser directement aux personnes responsables, nous avons adressé une demande d'explication sur ces écrits au groupe de la majorité municipale. L'irresponsabilité ou la lâcheté des membres de la liste de la majorité municipale dont des membres feront partie de votre équipe de campagne pour les élections municipale en tant que candidat, les a porté à ne pas répondre à notre demande.

En conséquence de ce refus de réponse, la responsabilité du Directeur de la Publication est à nos yeux engagée.

Merci par avance de nous faire parvenir vos explications sur ces écrits diffamatoires de propagation de Fake News.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement



Antoine Pujol
Président de l'association Comités de Quartiers

Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 27 janvier 2020



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

À

Monsieur Antoine PUJOL

36 Rue Basse

78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

V/Réf : Votre courrier du 21 octobre 2019

N/Réf : JCH/AD/2019001406

Dossier suivi par : Ana DANTONNET

Service : Cabinet du Maire

✉ : ana.dantonnet@say78.fr

☎ : 01 30 88 28 85

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier daté du 21 octobre 2019 concernant votre demande d'explication sur la publication dans l'Éclair dans la tribune d'expression du terme « Fake News »

J'ai déjà répondu à votre questionnement dans mon courrier daté du 9 août 2019 que je vous joins pour mémoire.

Tels sont les éléments d'informations que je suis en mesure de vous communiquer.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Claude HUSSON

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.